

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DDEES 13 G Subvention et convention avec l'association Centre de Documentation Tiers Monde de Paris (9e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'attribuer une subvention à l'association Centre de Documentation Tiers Monde de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer la convention 2015 entre le Département de Paris et l'association Centre de Documentation Tiers Monde de Paris, domiciliée 20 rue de Rochechouart (9e) (n° Simpa 19797, n° dossier 2015-05170).

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Centre de Documentation Tiers Monde de Paris.

Article 3 : La dépense d'un montant de 5.000 euros sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 91-1, nature 6574, ligne DF 55009 du budget de fonctionnement de l'exercice 2015 du Département de Paris.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO